

Collecte et recyclage des sapins de Noël

Après les fêtes, votre sapin mérite bien une seconde vie : recyclez-le.



Du 26 décembre 2020 au 19 janvier 2021, déposez votre sapin dans un point de collecte près de chez vous ou en déchèterie afin qu'il soit recyclé. Il sera broyé et réutilisé pour protéger les plantations.

Quels sapins sont acceptés ?

Les sapins : # naturel - # sans décoration - # sans flochage - # sans sac

Un geste simple et utile

Le broyat issu de votre sapin sera réutilisé sous forme de paillage et répandu au pied des massifs et sur les sentiers. Cela permet de réduire de façon écologique l'apparition des herbes libres, de limiter l'évaporation de l'eau et de favoriser le développement des micro-organismes souterrains qui améliorent la vie du sol.

Tous les points de collecte